



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE CHAPAIS**

**COMTÉ UNGAVA**

**Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 13 juin 2002 à 19 :30 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :**

**Madame la mairesse :** Louise Saucier  
**Madame la conseillère :** Madeleine Devin  
**Messieurs les Conseillers :** Richard Gamache  
Lionel Boudreau  
Pascal Dion  
Raymond Villeneuve  
**Secrétaire-trésorier :** Daniel Dufour

Était absent M. le conseiller Richard Laplante

---

02-06-100

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue

02-06-101

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par M. le conseiller Richard Gamache

**QUE** l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et rédigé tout en modifiant le titre du point 10 par le suivant :

10.- Résolution – Entente hors cours – M. Daniel Dufour

et tout en rayant le point suivant :

16- Avis de motion – règlement ayant pour objet un emprunt pour combler le déficit de l'exercice financier 2001

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-102

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES D'AVRIL ET DE MAI 2002**

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau  
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 mai 2002 ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 29 mai 2002 soient et sont acceptés tels que rédigés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

02-06-103

### 4.- ADOPTION DES COMPTES – MAI 2002

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mai 2002 s'élevant à 158997.03\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 33,026.34\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-104

### 5.- RÉSOLUTION – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2001 – VILLE DE CHAPAIS

**CONSIDÉRANT QUE** les États financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2001 ont été déposés par la firme André Biron, comptable agréé;

**CONSIDÉRANT QUE** les grandes lignes de ces états financiers se résument comme suit :

<b>REVENUS RÉELS</b>	<b>2,259,407\$</b>	
<b>DÉPENSES D'OPÉRATION</b>	<b>2,397,873\$</b>	
<b>AFFECTATIONS NETTES</b>	<b>(14,976)\$</b>	
<b>EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS</b>		<b>(153,442) \$</b>

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

**QUE** la Ville de Chapais approuve les états financiers 2001 préparés et vérifiés par la firme André Biron, comptable agréé, tel que déposé par ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-105

### 6.- RÉSOLUTION – NOMINATION – VÉRIFICATEUR COMPTABLE – EXERCICE FINANCIER 2002

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 108 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit que le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour l'exercice financier en cours;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau  
Appuyé par M. le conseiller Richard Gamache

**QUE** la Ville de Chapais nomme la firme comptable André Biron, comptable agréé pour la vérification des états financiers de l'exercice financier 2002

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution  
ou annotation

02-06-106

7.- **RÉSOLUTION –AUTORISATION – APPEL D’OFFRES PAR INVITATION – PROJET DE RÉFECTION DE BORDURES SUR LE BOULEVARD SPRINGER**

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention accordée par le Ministre des Transport du Québec pour le projet de réfection des bordures du boulevard Springer a été portée à 60,000\$ suivant un avenant au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être complétés au plus tard le 31 octobre 2002;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve  
Appuyé par M. le conseiller Richard Gamache

**QUE** la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, à lancer un appel d’offres par invitation pour la réalisation du projet de réfection des bordures du boulevard Springer.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-107

8.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés aux municipalités selon l’article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

**CONSIDÉRANT QU’il** est dans l’intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d’octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

**QUE** la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Corporation des loisirs de Chapais (contrib. ensemencement)	750.00\$
Corporation des Loisirs de Chapais (prix festival de pêche)	400.00\$
Festival du doré Baie-James	5000.00\$

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-108

9.- **RÉSOLUTION – ÉTABLISSEMENT D’UN SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES CONJOINTEMENT AVEC LES AUTRES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION DE LA BAIE-JAMES**

**ATTENDU QUE**, conformément aux articles 8 et suivants de la « Loi sur la sécurité incendie » (L.R.Q. c. S-34), les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

**ATTENDU QUE**, dans cette perspective, toute municipalité dont le territoire n’est pas compris dans celui d’une autorité régionale doit :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

- Soit s'entendre avec une autorité régionale ou avec une autorité locale qui fait partie d'une autorité régionale pour que son territoire soit considéré, pour l'établissement d'un schéma de couverture de risques, comme partie du territoire de ladite autorité régionale ou locale;
- Soit s'entendre avec d'autres municipalités qui, comme elle, ne font pas partie d'une autorité régionale en vue de l'établissement d'un schéma commun;

**ATTENDU QUE** la Ville de Chapais est dans la situation décrite à l'alinéa précédent;

**ATTENDU QU'**il apparaît opportun de conclure une entente avec les autres municipalités de la région de la Baie-James en vue de l'établissement d'un seul schéma de couverture de risques pour l'ensemble du territoire;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE** le conseil municipal de Chapais signifie au Ministre de la Sécurité publique son intention de conclure une entente avec les autres municipalités de la région de la Baie-James en vue de l'établissement d'un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de ce territoire et désigne la municipalité de la Baie-James pour être assimilée à une autre autorité régionale à cette fin.

**QUE** M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, et M. Sylvain Lessard, directeur des incendies, soient et sont les représentants dûment autorisés à agir pour et au nom de la municipalité aux fins de la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-109

10.-

### **RÉSOLUTION – ENTENTE HORS COURS – ACTION DIRECTE EN NULLITÉ ET EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS – M. DANIEL DUFOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente hors cours est survenue entre les parties dans le cadre de l'action directe en nullité et en dommages intérêts intentée par M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE** la Ville de Chapais approuve les termes de l'entente susmentionnée suivant le projet d'entente soumis par M. Michel Larouche;

**D'AUTORISER** la signature de ladite entente par les membres du comité de négociation.

M. le conseiller Pascal Dion demande le vote sur ce point. Tous les membres du conseil votent en faveur de l'adoption de la présente résolution. M. le conseiller Pascal Dion ajoute que M. Daniel Dufour n'aurait jamais dû être suspendu en regard de cette situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-110

11.-

### **RÉSOLUTION – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 00-04-062 SUSPENDANT SANS SOLDE M. DANIEL DUFOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente hors cours est survenue entre les parties dans le cadre de l'action directe en nullité et en dommages intérêts intentée par M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente prévoit l'annulation de la résolution 00-04-062 suspendant sans solde M. Daniel Dufour;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve  
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

**QUE** la Ville de Chapais abroge la résolution 00-06-062 suspendant sans solde M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-111

### **12. RÉSOLUTION – VERSEMENT D'UNE COMPENSATION – M. CLAUDE GARANT**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Claude Garant est un officier de la brigade d'incendies de Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Garant a été victime en date du 11 avril 2001 d'un accident alors qu'il était en fonction pour le Service de protection contre les Incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Garant a subi des pertes financières dues à cet événement entre autres au niveau de son régime de retraite;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE** la Ville de Chapais alloue une compensation de 969.80\$ à l'attention de M. Claude Garant en raison des pertes financières perdues suite à son accident du 11 avril 2001, compensation finale et globale pour toutes les pertes financières occasionnées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-112

### **13. RÉSOLUTION – ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le lixiviat produit par le site d'enfouissement sanitaire doit être traité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a procédé à l'acquisition d'une génératrice en vue de réaliser le traitement primaire du lixiviat;

**CONSIDÉRANT QU'**en l'absence d'une alimentation électrique desservant le secteur, il est essentiel de se munir d'une génératrice pour en assurer le fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE**

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gamache  
Appuyé M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE** la Ville de Chapais autorise l'acquisition d'une génératrice de 25 kilowatts auprès de l'entreprise « Les entreprises MB St-Félicien inc. » incluant la remorque et le réservoir au coût de 10,000.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

02-06-113

### 14.- RÉSOLUTION – PAIEMENT – HONORAIRES JUDICIAIRES

**CONSIDÉRANT** le suivi judiciaire des constats d'infraction délivrés par la Sûreté du Québec assuré par Me Serge Fleury, avocat;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau  
Appuyé par M. le conseiller Richard Gamache

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires et déboursés judiciaires produits par Me Serge Fleury, avocat, transmis en date du 2 mai 2002 et s'élevant à 1,715.30\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-114

### 15.- RÉSOLUTION – PAIEMENT – DESSAU-SOPRIN – ANALYSES RELIÉES AUX PROJETS D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a octroyé en vertu de la résolution 01-12-232 un mandat de services professionnels à la firme Dessau-Soprin à l'égard du projet d'amélioration des infrastructures de traitement et de distribution de l'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent conseil a demandé à la firme susmentionné de produire une nouvelle estimation du coût des travaux à l'égard de ce projet et du projet d'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun de ces projets ne fait l'objet d'une entente de financement en regard de programmes gouvernementaux de subvention;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau-Soprin suivant la facture 51490 produite en date du 2 février 2002 et s'établissant à 6,441.40\$;

**QUE** le paiement soit et est assuré par le biais du fonds de roulement dont le remboursement se fera comme suit :

50% en 2003

50% en 2004

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-06-115

### 16.- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET UN EMPRUNT POUR COMBLER LE DÉFICIT DE L'EXERCICE FINANCIER 2001

Point retiré de l'ordre du jour

#### LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

#### QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. le conseiller Raymond Villeneuve signale qu'il existe une problématique reliée à la circulation des véhicules tout-terrain. Ceux-ci roulent à grande vitesse sans égard aux règles de sécurité. M. Villeneuve informe la



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

population que le balai mécanique est toujours hors d'usage et qu'il est en attente de pièces.

M. le conseiller Richard Gamache fait lecture de sa lettre de démission comme conseiller municipal. Il ajoute que cette démission est reliée à des problèmes de santé.

M. le conseiller Pascal Dion invite les citoyens intéressés à se joindre au comité d'urbanisme. Il y a présentement deux(2) places disponibles.

Mme la conseillère Madeleine Devin transmet ses remerciements à M. Gilbert Tardif pour son implication au jardin communautaire. Elle remercie M. Gamache pour avoir consacré temps et énergie à sa communauté. Elle souhaite de bonnes vacances à la population. Elle décrit l'horaire, les activités et les modalités d'inscription au nouveau Club des Loisirs. Elle invite la population au Festival de pêche qui se tiendra le 21 juin 2002. Elle signale que la course de boîtes à savon a été annulée faute de participants. Enfin, Mme Devin informe la population de l'horaire du moniteur en loisir à savoir M. Benoît Plouffe. Mme Devin demande si on peut réagir à l'annonce du départ du bureau de Tourisme Baie-James.

Mme la mairesse Louise Saucier informe la population sur l'interruption du service de distribution de l'eau potable, que cette situation est due à des méfaits. Elle invite la population à se faire une provision d'eau à l'égard de la nouvelle coupure de services prévue le 14 juin à partir de 5h00. Elle termine en remerciant M. Richard Gamache pour son travail.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Demande de pose d'un arrêt stop dans la nouvelle zone industrielle (ancien site minier) en raison d'accidents survenus récemment.

Éclaircissements demandés sur la pertinence d'engager un technicien en travaux publics.

Diverses questions relatives aux états financiers à savoir si la perte de revenus gouvernementaux est équitable envers toutes les municipalités, si la situation risque d'être récurrente et si la Municipalité de la Baie-James pourrait en raison de sa richesse supporter financièrement la Ville de Chapais.

Informations demandées sur la compensation versée à M. Claude Garant à savoir si ce genre de compensation est accessible à tous les pompiers.

Demande d'évaluation financière sur le dossier de M. Daniel Dufour et informations demandées à savoir s'il est blanchi publiquement.

Diverses questions relatives à l'entreprise Gestion Blacksmith à propos de ses opérations sans permis, de l'interdiction donnée à l'inspecteur de donner des constats d'infraction et des déchets industriels acheminés au site d'enfouissement.

Commentaires lancés sur les modes de communication utilisés lorsqu'une interruption du service de distribution de l'eau potable frappe la municipalité.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Pascal Dion appuyée par M. le conseiller Raymond Villeneuve et faite.

  
Louise Saucier  
Mairesse

  
Daniel Dufour  
Secrétaire-trésorier